# Compte rendu du comité syndical du 13 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi 13 mai à 20h le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, à la Maison de Pays

Nombre de délégués titulaires présents : 17

Nombre de délégué suppléant présent : 1

Date de convocation du comité : 6 mai 2019

Présents : MARTIN Jean-Claude, PIROT Valérie, SCHMIDT Stéphanie, ADOR Sylvie, DELORME Noëlle, ABEL François, VIVIANT Gilles, DEL GATTO Laurent, ARDIN Gilles, CLERC Gyliane, PERDRIX Marie-Luce, LONCHAMBON Valérie, COLLINET Alain, ARCHINARD Jacques, PERCEVEAUX Michelle, PERNOUD Nicole, FROELIG Pierre, CHARVIER Evelyne.
Absents : GERMAIN Jean-Luc.

Madame Noëlle DELORME a été élue secrétaire.

**1- Approbation du PV du comité syndical du 11 mars 2019**

Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 avec l'abstention de Messieurs Jean-Claude MARTIN et Laurent DEL GATTO absents lors de cette séance.

**DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS**

**2- Annulation de la délibération n°D_G_013_18 du 17 décembre 2018 concernant la location de l'annexe entre le SIPA et la commune d'Alby-sur-Chéran**

**Le comité syndical approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération.**

**3- Reprise en pleine propriété de bâtiments : MISP, Maison de Pays et son Annexe, Pôle culturel et sportif entre le SIPA et la commune d'Alby-sur-Chéran**
Un travail est en cours entre l'étude de Maître Giroud à Alby-sur-Chéran, les services, la commune d'Alby-sur-Chéran et le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby pour étudier techniquement la reprise en pleine propriété des bâtiments : MISP, Maison de Pays et son Annexe, Pôle culturel et sportif.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité le principe de reprise en pleine propriété des bâtiments.**

Les membres du syndicat donnent leur accord pour solliciter Maître GARDERE pour accompagner le syndicat sur ces points.

Une rencontre avec l'agglomération du Grand Annecy paraît nécessaire et les 11 communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays d'Alby (CCPA) pour aborder la question des transferts de toutes les propriétés.

**4- <u>Structure multi-accueil *« Les Bambins du Chéran »*</u> - Convention entre le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby et les Docteurs Laurent PAILLARD et Claire ARNAUDON**
Madame Gyliane CLERC, Vice-présidente chargée de l'action sociale petite enfance rappelle au comité les obligations incombant aux gestionnaires de structures multi-accueil.

Le code de la santé publique (notamment les articles L 2324-1 à L 2324-4) prévoit que les établissements d'accueil de jeunes enfants s'assurent par voie conventionnelle du concours régulier d'un médecin pour les missions de suivi des enfants, promotion de la santé auprès du personnel et des parents, application des mesures préventives et d'urgence.

Compte tenu de l'implantation de la structure, il est proposé de faire appel à un médecin dont le cabinet est situé à proximité afin de faciliter l'exercice des missions.

Les Docteurs Laurent PAILLARD et Claire ARNAUDON, sollicités, ont bien voulu s'engager à exercer les missions dévolues au médecin de crèche, en lien avec les médecins des familles.

Un projet de convention fixe les modalités de leurs interventions. Le montant de leurs vacations horaires est fixé à 90 € par heure.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité** la convention à passer avec les Docteurs Laurent PAILLARD et Claire ARNAUDON et autorise Madame la Présidente à signer ladite convention.

**5- <u>Convention pluriannuelle de financement entre le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) et le Football Club du Chéran</u> - Années 2019-2020-2021**
Le comité syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) a approuvé une convention de financement avec le club de foot *« Football Club du Chéran »* couvrant les années 2019-2020-2021.

Par la présente convention, l'association s'engage :
- à mettre un sport, le football, à la portée du plus grand nombre, en lien le cas échéant avec des actions intercommunales qui y concourent.
- à offrir des prestations de qualité par les choix pédagogiques effectués dans l'organisation des séances :
    . par la mixité
    . par la qualité des encadrants (formations)
- à s'inscrire dans les objectifs définis par le schéma d'orientation de la Fédération de Football.
- à encourager et à favoriser toutes participations aux actions sportives et programmes d'action pour la jeunesse (PLAJ, Périscolaire...) et participer au renouvellement des encadrants du territoire.

Pour sa part, le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits inscrits chaque année à son budget, à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert.

Depuis le 1er janvier 2017, les subventions que verse le SIPA aux associations et notamment au Football Club du Chéran, sont en fonction des Attributions de Compensation versées par Grand Annecy Agglomération aux communes. Pour l'année 2019, ces attributions de compensation représentent 18 555 € pour les 7 communes du SIPA.

Pour une meilleure visibilité financière au profit du club de foot et pour concrétiser un partenariat étroit et important, il convient d'établir une convention pluriannuelle de financement sur les bases énoncées ci-dessus et suivant le projet annexé à la présente délibération.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité** les termes de la convention pluriannuelle de financement entre le SIPA et le Football Club du Chéran.

**6- <u>Recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité d'un adjoint technique à la crèche *« Les Bambins du Chéran »*</u>**

Madame la Présidente considère qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, n'ayant reçu aucune candidature suite à un congé maternité anticipé, afin de faire face à l'urgence de la situation et assurer la continuité du service entretien au sein de la crèche.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité** la création d'un emploi avec effet rétroactif pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaire, à compter du 6 mai 2019 jusqu'au 30 septembre 2019, par référence à l'indice brut 348 et d'habiliter Madame la Présidente à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

**7- <u>Transformation temporaire du poste créé par délibération n°D_B_009_17 d'agent social à temps complet pour la crèche *« Les Bambins du Chéran »*</u>**

Madame la Présidente informe que par délibération du 23 janvier 2017, n° D_B_009_17, le comité syndical a approuvé la création d'un poste à temps non complet de 28 heures pour la crèche correspondant au grade d'agent social.

Afin de faire face à des absences prolongées du personnel liées à un congé de maladie ordinaire et un congé de maternité, en l'absence de candidature de remplacement, il est proposé d'augmenter de façon temporaire ce poste pour le transformer en temps complet à compter du 2 mai 2019 au 30 septembre 2019 pour nécessité de service et devant l'urgence de la situation.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité** l'augmentation du temps de travail du poste créé par délibération n°D_B_009_17 du 23 janvier 2017 d'agent social, pour le transformer temporairement en poste à temps complet, à compter du 2 mai 2019.

**8- <u>Dossier CAF - Renouvellement du contrat enfance jeunesse 2019/2022</u>**

Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente propose les objectifs ci-dessous pour le renouvellement du contrat enfance jeunesse 2019/2022 :

1) <u>Coordination des accueils de loisirs : avec les centres de loisirs et les associations</u> (PLAJ)
- Renforcer l'offre d'accueil sur les vacances scolaires adaptées aux besoins des familles (multisites, proximité, pérennisé une équipe de professionnels)
- Elargir les âges des enfants concernés (approche particulière sur les CM2, 6ème et 5ème demandées par les enfants et les familles)
- Renforcer l'aide administrative aux associations qui gèrent les activités,
- Susciter des partenariats inter associations ou publics empêchés (EHPAD, FAM ERYDAN).

2) <u>Médiation culturelle axée sur un public enfance jeunesse</u>
- Au travers du projet culturel du territoire porté par le Syndicat Intercommunal de Pays d'Alby (SIPA), donner la possibilité à des enfants et des jeunes d'avoir une ouverture et un parcours culturel sur le spectacle vivant, la diversité des pratiques (par exemple musiques classiques et actuelles)
- Travailler sur l'intergénérationnel,
- Travailler sur la connaissance de son environnement et son territoire.

3) <u>Partenariat avec le collège René Long sur le temps périscolaire</u>
- Etre un lien privilégié et en lien avec les enfants du collège (réforme de la carte scolaire)
- Partager des activités culturelles ou sportives
- Echanger avec la communauté éducative (actions de prévention), renforcer la cohésion.

4) <u>Développement de pratiques sportives nouvelles</u> : athlétisme, escalade, badminton
- Soutenir et accompagner les nouvelles associations
- Se servir des équipements pour une pratique éducative en direction de la jeunesse (conditions pour avoir des créneaux).

5) Petite enfance :
a) Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents enfants
- Jouets vagabonds
- Conférence sur des sujets
b) permettre à de jeunes enfants une socialisation dans un lieu autre que la famille
c) valoriser et accompagner des assistantes maternelles isolées
d) permettre aux parents, dans un lieu différent que celui de la maison, d'avoir un autre regard sur les enfants.

**Le comité syndical valide à l'unanimité** la lettre d'intention reprenant les objectifs sus énoncés pour engager le renouvellement du contrat enfance jeunesse 2019/2022.

**9- Subventions 2019 aux associations sportives**
**Le comité adopte à l'unanimité** le tableau des subventions proposées pour un montant global de **26 463 €** en incluant les subventions des communes d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Gruffy, Héry-sur-Alby et Saint-Sylvestre, selon la répartition suivante :

| Nom de l'association | Montant de la subvention |
|---|---|
| Association sportive du collège René Long | 484 € |
| Basket Pays d'Alby | 3 665 € |
| Amicale Laïque ski | 1 200 € |
| Football Club du Chéran | 18 555 € |
| Club des randonneurs du Chéran (école Ski de fond) | 290 € |
| Tennis Club d'Alby | 290 € |
| Tennis Club de Gruffy | 350 € |
| Les Allobroges | 400 € |
| Albanais Athlé | 320 € |
| Judo Club du Chéran | 480 € |
| Randonneurs du Chéran section escalade | 429 € |

**10- Subventions 2019 aux associations culturelles**
**Le comité adopte à l'unanimité** le détail des subventions proposées pour un montant global de **109 909 €.**

Ces montants incluent les subventions des communes d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Gruffy, Héry-sur-Alby et Saint-Sylvestre ainsi que les communes de Mûres et de Saint-Félix, dans la mesure où elles ont signé une convention avec le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA), selon la répartition suivante :

| Nom de l'association | Montant de la subvention |
|---|---|
| Musée de la nature Gruffy | 3 127 € |
| La Grive | 2 400 € |
| Mémoire des Pays du Chéran | 2 000 € |
| Association PASSERELLE | 1 500 € |
| Foyer Socio-éducatif | 6 257 € |
| Amis du Vieux Rumilly et Albanais | 300 € |
| Ecole de musique (fonctionnement) SIPA | 46 474 € |
| Ecole de musique (fonctionnement) Mûres et Saint-Félix (communes conventionnées) | 19 834 € |
| Ecole de musique (Canton Chante) SIPA | 13 702 € |
| Ecole de musique (Canton Chante) Mûres et Saint-Félix (communes conventionnées) | 5 847 € |
| Chainaz' Zik | 3 500 € |
| Amicale du Personnel du Pays d'Alby | 4 968 € |

**11- Bilan PLAJ HIVER 2019**

Monsieur Pierre FROELIG, Vice-président chargé de l'enfance jeunesse, rappelle au comité syndical que pendant les vacances d'hiver 2019, les associations locales ont proposé des activités sportives et culturelles aux enfants et aux adolescents du Pays d'Alby.
Le bilan financier laisse apparaître un déficit à la charge des associations.

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

| ASSOCIATIONS | Nb d'inscriptions totales | dont extérieurs | COUT TOTAL | PART DES FAMILLES | subvention demandée au SIPA | Subvention accordée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| BOUILLON DE SCUPTURE | 16 | 2 | 1 864,00 € | 1 024,00 € | 840,00 € | 735,00 € |
| FOOTBALL CLUB DU CHERAN | 29 | 2 | 2 218,45 € | 1 696,00 € | 522,45 € | 486,42 € |
| LES CAVALIER DES CYCLAMENS | 39 | 7 | 1 617,00 € | 1 127,00 € | 490,00 € | 402,05 € |
| LE FOLIOSCOPE | 5 | 0 | 250,00 € | 250,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| LES RANDONNEURS DU CHERAN | 9 | 0 | 502,30 € | 346,00 € | 156,30 € | 156,30 € |
| **TOTAUX** | **98** | **11** | **6 451,75 €** | **4 443,00 €** | **2 008,75 €** | **1 779,77 €** |

**Le comité syndical** décide à l'unanimité de verser aux associations les subventions présentées pour le PLAJ

**12- DIVERS :**

**Décision prise par délégation**

Marché relatif à la *« Conception des identités visuelles et charte graphique pour le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby »* avec la SOCIÉTÉ ABACA STUDIO - BAT ELFE 43 Route de Frangy 74960 MEYTHET - info@abaca-studio.com - Tél. : 04 50 22 38 39 pour la création des identités visuelles : 3 500 € HT / 4 200 € TTC et la création charte graphique : 3 360 € HT / 4 032 € TTC pour un montant total de : 6 860 € HT / 8 232 € TTC (huit mille deux cent trente-deux euros TTC).

**Communication**

Suite au marché public passé en début d'année 2019 pour la création d'une identité visuelle pour le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby et du Pôle, la proposition des deux logos a été présentée. L'agence retenue est ABACA STUDIO à Meythet. Une charte graphique sera élaborée à partir de ce modèle et s'appliquera à l'ensemble des supports de communication.
Un premier numéro du magazine du SIPA devra sortir au début du mois de juin. La volonté de réaliser un document général expliquant le fonctionnement du SIPA et des bâtiments a été expliquée.
Un site internet pour le SIPA est en cours de création et devrait voir le jour cet été, ainsi que la mise en place d'une billetterie en ligne pour les spectacles de la saison culturelle du Pôle et une lettre d'information de qualité.
Un programme de la saison culturelle 2019/2020 sera réalisé en relation avec l'agence de communication ABACA STUDIO.

La séance est levée à 23h00.

La Présidente,

Marie-Luce PERDRIX